

**DECISION DU MAIRE N°2025-112
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE POUR LA REQUALIFICATION D'UNE PARTIE DU SITE DU COLLEGE DE LA VIGIERE EN CENTRE DE FORMATION - CAMPUS SAINT FLOUR : AVENANT N°1

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (4°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;

DECIDE

Article 1 : Un marché ayant pour objet un contrat d'assurance dommage ouvrage pour la requalification d'une partie du site du Collège de la Vigière en centre de formation - CAMPUS SAINT FLOUR a été conclu avec SMABTP - 18 Rue de Sarliève – 63 800 COURNON D'AUVERGNE pour un montant de :

- Dommage ouvrage : 7 889,94 Euros,
- Tous risques chantier : 3 263,59 Euros,
- Responsabilité civile du maître d'ouvrage : 1 709,11 Euros,
- Fond attentats : 5,90 Euros.

Soit un total de 12 868, 54 € T.T.C.

Article 2 : Le montant de l'avenant s'élève à 470,11 € T.T.C. Le nouveau montant du marché est de 13 338,65 € T.T.C.

Article 3 : Les crédits sont prévus au Budget de la Commune.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise en Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publiée le **26 JUIN 2025**

Transmise en Sous-Préfecture
de Saint-Flour,
le **25 JUIN 2025**

Fait à Saint-Flour, le 19 Juin 2025
Le Maire,



Philippe DELORT

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 25 juin 2025 10:48
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-112

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-112, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250625-2025-112-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-112

Objet : Contrat d'assurance dommage ouvrage pour la requalification d'une partie du site du collège de La Vigière en centre de formation - Campus de Saint-Flour : avenant N.1

Date de décision : 25/06/2025

Date de transmission : 25/06/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>